



Décembre 2022

FO COM \ LA POSTE  
BGPN



**INACCEPTABLE!**

## **QUAND LA POSTE VEUT METTRE À MAL LES ACQUIS DES POSTIERS**

La 1<sup>ère</sup> version de l'accord BGPN «*organisation et environnement de travail*» du personnel en bureau de poste vient d'être envoyé aux OS.

Force est de constater que le souhait de l'entreprise est de faire table rase de toutes les mesures acquises par les luttes et la négociation des accords suivants :

- Chargés de Clientèles de mars 2016.
- Chargés de Clientèles Remplaçants de juin 2017.
- Bureaux BPS de juin 2018.

### DISPARITIONS DES MESURES ACQUISES ET PROTECTRICES

*Promotion sous condition en fin de carrière.*

*Montant cible de RVB des CC.*

*Réorganisation: DISPARITION des 2 ans de stabilité.*

*Gestion des pauses et micro-pauses.*

*Cadrage des prises et fin de service.*

*Avantages pour travail en bureaux QPV.*

*Zones de mobilité. Ce sera désormais, au-delà du secteur et non-limitées à un nombre de bureaux, jusqu'à 100 kilomètres aller-retour.*

*Moyens de remplacement. Où sont les CCR?*

*3 semaines de vacances consécutives.*

*Garanties pour les agents en réorientation.*

*Primes en cas de mobilité vers les bureaux BPS  
(pour rappel: 3000€ pour les CC, 4000€ pour la LCB).*

*Prise en charge suite à des dégâts matériels sur les biens personnels des postiers travaillant en BPS.*

*Revalorisation de la prime CC travaillant en BPS.*

*Bonification d'ancienneté d'indice pour les fonctionnaires en BPS.*

*Majoration de l'ancienneté pour les salariés en BPS.*

*Abondement du CET en BPS.*

*35h hebdomadaires: En voie de disparition. La Poste instaure des semaines fortes et des semaines faibles.*



Nous nous sommes battus pour obtenir de nombreuses avancées pour l'activité de l'ensemble des CC et de la LCB.

La Poste, en un claquement de doigts, remettrait en cause tout ça ?

## **HORS DE QUESTION!**

Nous allons nous battre pour conserver a minima ces mesures et en négocier de nouvelles.

*Plus d'infos  
sur notre site*

